

## Détermination du sens dans un corpus multilingue aligné : le cas de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité de l'ONU et du déterminant zéro pluriel anglais

*Determination of meaning in a multilingual aligned corpus: the case of UN Security Council resolution 242 (1967) and of the English plural zero determiner*

Gaetan Moreau

---



### Electronic version

URL: <http://journals.openedition.org/corpus/4891>

DOI: 10.4000/corpus.4891

ISSN: 1765-3126

### Publisher

Bases ; corpus et langage - UMR 6039

### Electronic reference

Gaetan Moreau, « Détermination du sens dans un corpus multilingue aligné : le cas de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité de l'ONU et du déterminant zéro pluriel anglais », *Corpus* [Online], 20 | 2020, Online since 07 February 2020, connection on 08 September 2020. URL : <http://journals.openedition.org/corpus/4891> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/corpus.4891>

---

This text was automatically generated on 8 September 2020.

© Tous droits réservés

---

# Détermination du sens dans un corpus multilingue aligné : le cas de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité de l'ONU et du déterminant zéro pluriel anglais

*Determination of meaning in a multilingual aligned corpus: the case of UN Security Council resolution 242 (1967) and of the English plural zero determiner*

Gaetan Moreau

---

## Introduction

- 1 La résolution 242 (1967) est une résolution du Conseil de sécurité faisant suite à la guerre des 6 jours entre Israël et les États arabes voisins. L'interprétation de cette résolution a donné lieu à de nombreux débats et exégèses sur le sens d'une expression de la version anglaise.
- 2 Nous proposons ici de ne pas nous restreindre à une simple recherche de définitions pour pouvoir décider du sens de l'expression contestée car une telle confrontation des sens possibles ne règle pas le problème du choix de celui-ci. L'ambiguïté de la version anglaise de la résolution 242 (1967) repose en fait sur l'ambiguïté du sens du déterminant zéro pluriel en anglais. Celui-ci possède plusieurs significations que nous devons passer en revue. Ces significations ont néanmoins des traductions différentes en français. On peut donc, en comptabilisant ces traductions des déterminants zéro pluriel anglais du corpus, évaluer la part de chacun des différents sens possibles en montrant la part de leur traduction respective en français. La traduction la plus commune du déterminant zéro pluriel anglais montre alors son sens le plus commun, et ce faisant, le

sens ordinaire du déterminant zéro anglais, et donc celui de l'expression problématique de la résolution 242 (1967).

## Historique de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité de l'ONU

- 3 À la suite de la guerre des 6 jours (du 5 au 10 juin 1967), l'URSS et les États-Unis essaient de trouver une solution diplomatique qui conviendrait aux deux superpuissances : les États-Unis exigent un règlement global garantissant une paix durable à son allié israélien ; l'URSS exige, elle, que l'invasion militaire israélienne ne soit pas récompensée par l'acquisition de territoires, notamment ceux de son allié syrien, et qu'Israël se retire de tous les territoires conquis par la force. C'est cette double exigence, possiblement contradictoire, que l'on va retrouver dans le texte de la résolution 242 (1967) du 22 novembre 1967.
- 4 Celle-ci a fait l'objet d'une exégèse poussée mais pose toujours un problème de langage du fait des sens possiblement différents de ses versions anglaise et française. Il existe plusieurs ambiguïtés dans le texte de cette résolution mais le problème sur lequel va se cristalliser l'attention est la formulation du point i) du premier paragraphe. La version anglaise dit que le Conseil :
  1. Affirms that the fulfilment of Charter principles requires the establishment of a just and lasting peace in the Middle East which should include the application of both the following principles:
    - (i) Withdrawal of Israel armed forces from territories occupied in the recent conflict;
    - (ii) Termination of all claims or states of belligerency and respect for and acknowledgement of the sovereignty, territorial integrity and political independence of every State in the area and their right to live in peace within secure and recognized boundaries free from threats or acts of force;
- 5 La version française dit elle :
  1. Affirme que l'accomplissement des principes de la Charte exige l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient qui devrait comprendre l'application des deux principes suivants :
    - i) Retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés lors du récent conflit ;
    - ii) Cessation de toutes assertions de belligérance ou de tous états de belligérance et respect et reconnaissance de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de chaque État de la région et de leur droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues à l'abri de menaces ou d'actes de force ;
- 6 La différence entre les versions française et anglaise concerne l'étendue du retrait exigé par le Conseil : la version française indique un retrait "*des territoires occupés lors du récent conflit*", le "*des*" étant la contraction de la préposition "*de*" et du déterminant défini "*les*". La version anglaise indique un retrait "*from territories occupied in the recent conflict*". L'absence d'article entre la préposition *from* et le substantif pluriel *territories* indique ici l'usage du déterminant zéro en anglais. Or c'est le sens de celui-ci qui pose problème.

- 7 Cette ambiguïté originelle, sans conteste volontaire car le fruit d'un compromis politique entre grandes puissances, explique pourquoi les membres présents au Conseil de sécurité prirent la parole le jour du vote, soit pour clarifier la position de leur gouvernement, soit pour conserver cette ambiguïté<sup>1</sup>. L'absence de clarté du texte anglais a donc dès l'origine fait l'objet d'un débat juridique. Il existe des arguments juridiques quel que soit le sens que l'on choisit, et donc l'analyse linguistique ici fournie ne pourra pas définitivement déterminer une solution juridique plutôt qu'une autre. L'argumentation basée sur la multiplicité linguistique peut ainsi être complètement balayé, comme l'a fait Arthur Goldberg, représentant des États-Unis lors du vote de la 242, qui écrivit en 1988<sup>2</sup> :

The notable omissions in language used to refer to withdrawal are the words, the, all, and the June 5, 1967, lines. I refer to the English text of the resolution. The French and Soviet [sic] texts differ from the English in this respect, but the English text was voted on by the Security Council, and thus it is determinative.

- 8 Les arguments linguistiques restent cependant importants voire prépondérants dans la plupart des interprétations juridiques de cette résolution, et les juristes en ont trop souvent avancé pour ne pas inviter les linguistes à prendre part à ce débat.

## Les sens possibles du déterminant zéro pluriel anglais

- 9 Un déterminant a pour fonction de spécifier la référence d'un nom. Cette fonction peut être remplie par plusieurs sortes de mots : articles, adjectifs, et expressions diverses que l'on rassemble dans la catégorie de *déterminant*.
- 10 Pour ce qui concerne l'anglais, le déterminant zéro est communément appelé article zéro et le débat ne se pose plus trop sur son existence<sup>3</sup>. Chesterman (1991) le différencie entre "zero article" et "null article" pour les deux sens différents du déterminant zéro anglais, l'un étant au maximum de l'indéfini, l'autre au maximum du défini.<sup>4</sup>

The five English articles we have been considering appear to fall into a specific order on a scale of definiteness, as follows:

most indefinite-----most definite					
	zero	some	a	the	null

- 11 Le déterminant zéro anglais peut ainsi avoir des significations opposées, d'où la possible ambiguïté dans son usage. Dans Quirk (1985), on retrouve la même explication, dénommée référence spécifique et référence générique<sup>5</sup>:

[1] A lion and two tigers are sleeping in the cage.

[2] ∅ Tigers are dangerous animals.

The distinctions between definite and indefinite, and between singular and plural, are important for specific reference. They tend to be less crucial for generic reference, because generic reference is used to denote the class or species generally. Consequently, the distinctions of number which apply to this or that member, or group of members, of the class are neutralized, being largely irrelevant to the generic concept.

- 12 Dans son sens de *référence générique*, le déterminant zéro pluriel indique le genre, et par nécessité, tous les éléments qui composent ce genre. Il peut aussi être une *référence catégorielle* s'il désigne la catégorie, dénommée alors par le nom de ses éléments

constitutifs et il n'y a alors aucune référence à une quelconque quantité. Dans ce cas, aucune conclusion précise ne peut être tirée sur le nombre dont il est fait référence, contrairement à la *référence générique* qui implique la totalité des éléments du genre.

- 13 Nous ajouterons qu'un emploi parallèle dans une même phrase n'implique absolument pas qu'il s'agit d'un même usage :
- ∅ *Men don't get pregnant, ∅ women do.*
- 14 Dans cet exemple, le premier déterminant zéro est générique, ou "*null article*", le deuxième catégoriel, ou "*zero article*" et cela n'est établi que par une connaissance biologique extérieure au texte. Il s'ensuit donc que l'utilisation du déterminant zéro au sein même du texte de la 242 (1967) ne va pas forcément être éclairante sur le sens de celui-ci dans le passage contesté. Le sens de l'occurrence problématique devra donc plutôt être évalué à l'aune de l'ensemble du corpus.
- 15 La proposition problématique de la résolution 242 (1967) possède trois déterminants zéro (notés  $X_1$ ,  $X_2$ , et  $X_3$ ) :
- (i)  $X_1$  Withdrawal of  $X_2$  Israel armed forces from  $X_3$  territories occupied in the recent conflict;
- 16 La question pour les juristes a été de savoir si le déterminant zéro  $X_3$  est utilisé dans un sens générique, (*null article* dans la terminologie de Chesterman), ou dans un sens catégoriel (*zero article*). Si les juristes se sont focalisés sur ce déterminant-là, il nous paraît cependant nécessaire de construire toutes les possibilités de sens pour les trois déterminants zéro de cette expression.
- 17 Un problème surgit alors : "*withdrawal*" peut en effet être un nom comptable ("*a withdrawal*") ou non ("*some withdrawal*")<sup>6</sup>. Il convient donc de considérer les deux possibilités pour ce nom au singulier. Pour cela, nous substituons au déterminant zéro un déterminant indiquant clairement la signification choisie. On obtient ainsi douze sens possibles pour la proposition contestée. Dans ces douze sens il y a trois sens pour "*withdrawal*" pour lequel on utilisera **the** pour le sens générique, et respectivement **some** et **a** pour le nom comptable et de masse dans un sens catégoriel. Il y a deux sens chacun pour "*Israel armed forces*" et pour "*territories*". Les deux noms étant comptables pluriels, nous utilisons pour ceux-ci **all** dans le sens générique et **some** dans le sens catégoriel. Ces douze sens possibles (notés A à L) sont donc les suivants :
- A. **The** withdrawal of **all** Israel armed forces from **all** territories occupied in the recent conflict;
- B. **The** withdrawal of **all** Israel armed forces from **some** territories occupied in the recent conflict;
- C. **The** withdrawal of **some** Israel armed forces from **all** territories occupied in the recent conflict;
- D. **The** withdrawal of **some** Israel armed forces from **some** territories occupied in the recent conflict
- E. **Some** withdrawal of **all** Israel armed forces from **all** territories occupied in the recent conflict;
- F. **Some** withdrawal of **all** Israel armed forces from **some** territories occupied in the recent conflict
- G. **Some** withdrawal of **some** Israel armed forces from **all** territories occupied in the recent conflict
- H. **Some** withdrawal of **some** Israel armed forces from **some** territories occupied in the recent conflict
- I. A withdrawal of **all** Israel armed forces from **all** territories occupied in the recent conflict;

J. A withdrawal of **all** Israel armed forces from **some** territories occupied in the recent conflict

K. A withdrawal of **some** Israel armed forces from **all** territories occupied in the recent conflict

L. A withdrawal of **some** Israel armed forces from **some** territories occupied in the recent conflict

- 18 On remarque alors que la variation de sens du déterminant zéro sur l'action ("**The**" ou "**a**" withdrawal) n'a pas d'impact sur l'extension du sens de l'expression: "**The** withdrawal of all/some armed forces" ou "**A** withdrawal of all/some armed forces" ont la même portée. Les sens A à D correspondent donc pour notre problème aux sens I à L respectivement. On peut laisser ces derniers de côté pour notre analyse, ce qui donne in fine huit sens possibles pour la proposition contestée en anglais.

## Le sens de la version française

- 19 Pour l'analyse de l'expression en français, nous devons couvrir deux possibilités. D'abord l'analyse de l'expression telle qu'utilisée dans la version française de la résolution 242 (1967) qui utilise le déterminant défini comme déterminant en position  $X_3$ . Mais il faut considérer la possibilité d'une erreur de traduction, et donc voir les différents sens possibles si d'autres déterminants pouvant traduire le déterminant zéro pluriel anglais – le déterminant indéfini et le déterminant zéro –, avaient été utilisés, et ce dans les trois positions  $X_1$ ,  $X_2$  et  $X_3$  :

i)  $X_1$  Retrait des  $X_2$  forces armées israéliennes des  $X_3$  territoires occupés lors du récent conflit

- 20 Le débat sur l'existence d'un déterminant zéro non marqué lexicalement vs. l'absence de déterminant existe encore en français<sup>7</sup> mais comme pour l'anglais, son existence est généralement admise. Dans sa grammaire, Riegel (1994) consacre un chapitre entier à l'absence de déterminant<sup>8</sup> et liste, à l'instar des grammaires anglaises, les différents usages du déterminant zéro en français. La conclusion est la même que Chesterman pour le déterminant zéro anglais, à savoir qu'il occupe les deux extrêmes du spectre référentiel (défini/indéfini)<sup>9</sup> :

En résumé, l'absence de déterminant apparaît tantôt en rapport avec une détermination référentielle forte (c'est le cas des noms propres, des apostrophes, des compléments de temps et de lieu), tantôt au contraire comme la marque d'une détermination référentielle faible du nom (cas des attributs, des appositions, des compléments de nom).

- 21 Wilmet (2003) dit la même chose sur le déterminant zéro avec une autre terminologie :

Le déterminant  $\emptyset$  se déploie d'une extensité minimale à une extensité maximale (p. ex. PIERRE est sorti = "l'individu Pierre" et PIERRE qui roule n'amasse pas mousse = "toutes les pierres") justifiant par là son incorporation aux articles.<sup>10</sup>

- 22 Pour la position  $X_1$  il convient de remettre cet item d'une liste dans son contexte On suivra ici Benetti (2008 ; p. 101) qui fait une analyse de l'usage du déterminant zéro devant des noms formant une liste qui est résumée par un autre nom, ce qui est le cas ici où les deux items de la liste sont résumés comme étant des "principes". Cependant le contexte ne permet pas de déterminer si l'on peut substituer un déterminant défini "**le** retrait" ou indéfini "**un** retrait". Pour la position  $X_1$  on a donc bien un déterminant zéro français  $\emptyset$  et on retiendra donc les deux options possibles quant à son sens : **un** retrait ou **le** retrait. Or, ce que l'on peut noter, c'est que comme pour l'anglais, l'extension de

l'objet du retrait est définie par le déterminant en position  $X_2$  puisqu'une substitution en  $X_1$  ne change pas le sens. Nous conserverons donc, pour l'inventaire des sens possibles, le seul déterminant défini pour la position  $X_1$ .

- 23 Pour les positions  $X_2$  et  $X_3$  : contrairement à ce qu'affirme Lapidoth (2011)<sup>11</sup> les termes "des" devant "forces armées" et "territoires occupés" ne peuvent en aucun cas être le déterminant indéfini "des", cela rendrait la phrase agrammaticale puisqu'on aurait une suite de substantifs ("retrait", "forces" et "territoires") sans aucun lien entre eux. Il s'agit ici bien de la contraction de la préposition "de" et de l'article défini "les" (de + les), phénomène d'enclise bien connu remontant à l'Ancien français<sup>12</sup>.  $X_2$  et  $X_3$  sont donc des positions dont le déterminant est existant mais sous-entendu, que l'on note ici  $\otimes$ , parce que le déterminant est inclus avec la préposition "de" dans le mot "des". Il ne peut ainsi pas y avoir de déterminant zéro à ces emplacements parce qu'il y a déjà des déterminants présents, en l'occurrence "les". C'est donc la signification du déterminant défini "les" qu'il faut clarifier.
- 24 Le sens du déterminant défini français (*le, la* ou *les*) est multiple et contextuel et ne peut se résumer à la seule signification "tous les". En effet, le déterminant défini implique simplement que l'interlocuteur connaît la référence, et le fait que l'on indique la totalité est seulement *une* des raisons possibles de compréhension par l'interlocuteur. La raison pour l'interlocuteur d'avoir connaissance de l'objet peut en effet varier :
- I. Le locuteur a déjà mentionné – explicitement ou non – l'objet qualifié, dans ce cas, *le, la, les* est synonyme du déterminant démonstratif *ce, cette, ces* :  
*Pour ce club, j'ai vu leur équipe junior jouer. Les/Ces joueurs étaient impressionnants.*  
 Dans cette acception, "les joueurs" fait référence uniquement aux joueurs appartenant au groupe identifié, en l'occurrence l'équipe junior, et non à la totalité des joueurs du club.
  - II. Il est fait référence à l'entière du groupe dénommé par l'objet dans le cas du pluriel et il n'y a qu'un seul objet en cas de singulier :  
*Les enfants, on arrête le jeu !*  
 Il s'agit de tous les enfants à qui l'on s'adresse, et il n'y a qu'un seul jeu en cours.
  - III. Il peut exister des raisons pragmatiques en cas d'usage du singulier, par exemple : *Ouvrez la fenêtre SVP.* Même s'il y a plus d'une fenêtre dans la pièce, cela veut alors dire n'importe quelle fenêtre puisque la conséquence de l'action, faire entrer de l'air frais, sera identique, peu importe la fenêtre qui est ouverte.
  - IV. Au pluriel, le déterminant défini peut signifier une généralisation :  
*Les hommes sont plus grands que les femmes.*  
 Il ne s'agit pas ici de la totalité des hommes ou des femmes, mais bien d'une partie substantielle des uns et des autres, permettant ainsi une généralisation. Pour qu'une telle généralisation puisse être faite, il faut pouvoir la faire porter sur un échantillon d'éléments suffisamment représentatif du groupe, ce qui implique un nombre élevé d'items dans le groupe et dans l'échantillon. Contrairement au français, l'anglais utilise le déterminant zéro pluriel pour ce sens, et non le déterminant défini.
- 25 Dans le cas de la résolution 242 (1967), pour le sens de "les territoires" dans l'expression "des (*de + les*) territoires occupés lors du récent conflit", l'état est spécifié du fait de la présence de l'expression "occupés lors du récent conflit". L'action s'applique de plus à un agent spécifique ("les forces armées israéliennes"). Parmi la liste ci-dessus des sens possibles, le sens français de la proposition telle qu'elle est utilisée dans la résolution 242 (1967) ne peut donc pas être le sens *iii* (puisque le nom n'est pas au singulier), ni non plus *i* (puisque les territoires sont qualifiés dans la proposition, et ne sont pas référés au préalable). Il s'agit donc bien du sens *ii* qui veut dire "tous les territoires occupés lors du récent conflit".
- 26 Comme nous devons pouvoir admettre la possibilité d'une erreur de traduction d'un texte qui fut à l'origine écrit en anglais, nous devons examiner ce qu'il en serait si le

déterminant indéfini ou le déterminant zéro français, qui peuvent traduire certains sens du déterminant zéro anglais, avaient été utilisés dans les deux syntagmes nominaux en position  $X_2$  et  $X_3$  :

- i)  $X_1$  Retrait de  $X_2$  (☉ / ∅) forces armées israéliennes de  $X_3$  (☉ / ∅) territoires occupés lors du récent conflit
- 27 Dans l'expression qui nous occupe, on ne peut simplement pas utiliser le déterminant zéro français, ∅, dans les positions  $X_2$  et  $X_3$  puisque celui-ci indiquerait une fonction ("Ils sont efficaces comme ∅ soldats") ou un item de listes ("Adieu ∅ veaux, ∅ vaches, ∅ cochons"), ce qui n'aurait pas de sens dans cette expression. Cette possibilité est donc à exclure. Seul le déterminant indéfini aurait pu être utilisé dans ces deux positions pour traduire le déterminant zéro pluriel anglais.
- 28 En incluant donc à la liste des sens possibles de l'expression française la possibilité de cette erreur de traduction, on obtient quatre sens possibles :
- a. Le retrait de toutes les** forces armées israéliennes **de tous les** territoires occupés lors du récent conflit.
  - b. Le retrait de toutes les** forces armées israéliennes **de plusieurs** territoires occupés lors du récent conflit.
  - c. Le retrait de plusieurs** forces armées israéliennes **de tous les** territoires occupés lors du récent conflit.
  - d. Le retrait de plusieurs** forces armées israéliennes **de plusieurs** territoires occupés lors du récent conflit.
- 29 Comme on l'a vu *supra*, le sens A est l'unique sens possible de la version française de la résolution 242 (1967). Nous incluons donc les autres possibilités pour intégrer l'hypothèse d'une erreur de traduction.

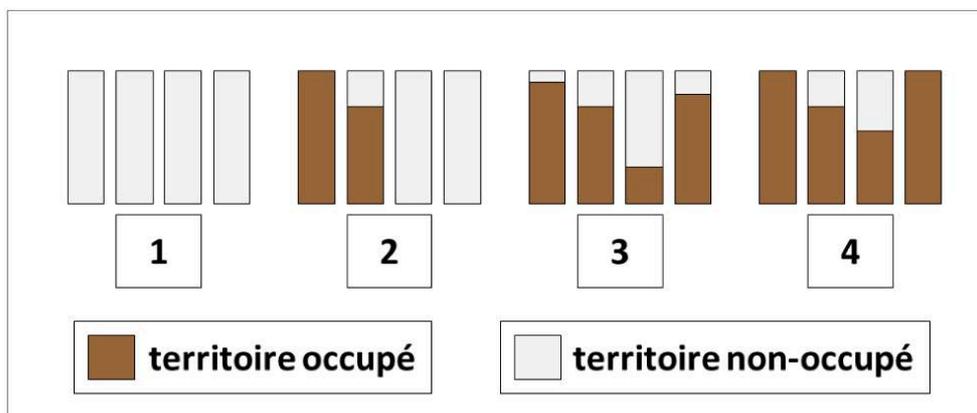
## Inventaire des sens possibles

- 30 Une revue des huit sens anglais possibles (A à H ci-dessus) montre que ceux-ci correspondent aux quatre sens français possibles (a à d ci-dessus). On peut ainsi ordonner ces sens dans les deux langues entre un sens maximaliste et un minimaliste. Pour chacun nous donnons l'exégèse et la traduction française correspondante.
- 1. The withdrawal of all** Israel armed forces from **all** territories occupied in the recent conflict (A);  
*Toutes les forces israéliennes se retirent de tous les territoires : Le retrait des* forces armées israéliennes **des** territoires occupés lors du récent conflit.
  - 2. The withdrawal of all** Israel armed forces from **some** territories occupied in the recent conflict (B);  
*Les forces israéliennes se retirent complètement de certains territoires : Le retrait des* forces armées israéliennes **de** territoires occupés lors du récent conflit.
  - 3. The withdrawal of some** Israel armed forces from **all** territories occupied in the recent conflict (C); ou **Some** withdrawal of **all** Israel armed forces from **all** territories occupied in the recent conflict (E); ou **Some** withdrawal of **some** Israel armed forces from **all** territories occupied in the recent conflict (G)  
*Le nombre de forces israéliennes baisse dans tous les territoires qui restent donc tous au moins partiellement occupés : Le retrait de* forces armées israéliennes **des** territoires occupés lors du récent conflit.
  - 4. The withdrawal of some** Israel armed forces from **some** territories occupied in the recent conflict (D); ou **Some** withdrawal of **all** Israel armed forces from **some** territories occupied in the recent conflict (F); ou **Some** withdrawal of **some** Israel armed forces from **some** territories occupied in the recent conflict (H)

Le nombre de forces israéliennes baisse dans certains territoires qui restent donc tous occupés, certains encore entièrement : Le retrait de forces armées israéliennes de territoires occupés lors du récent conflit.

- 31 Pour rappel, les territoires occupés à la suite de la guerre des 6 jours sont au nombre de quatre : le Sinaï, pris à l'Égypte; la bande de Gaza, précédemment contrôlé par l'Égypte mais ne faisant actuellement et alors (en 1967) partie d'aucun État reconnu universellement; la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, annexée en 1948 et revendiquée jusqu'en 1988 par la Jordanie; et le Golan, pris à la Syrie, et toujours actuellement occupé. On peut représenter schématiquement les sens possibles de l'expression anglaise par la **Figure 1**. On peut évidemment considérer que le terme *territoire* définit des subdivisions des quatre territoires suscités, mais dans cette hypothèse, toutes les interprétations autre que la maximaliste reviennent au sens possible n° 4.

Figure 1. Schématisation des sens possible de la 242 (1967)

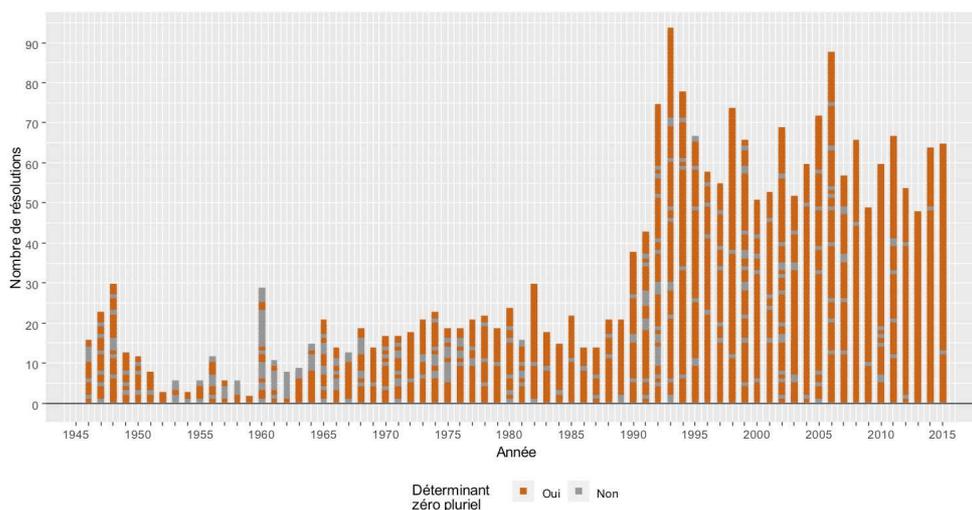


- 32 Le problème sémantique pour le juriste est donc de savoir si, parmi la polysémie du déterminant zéro pluriel anglais, le sens n° 1 est le bon ou pas. Si c'est le cas, la version française correspond effectivement à la version anglaise. Si ce n'est pas le cas, il y aurait alors une différence de sens entre les versions anglaise et française.
- 33 Nous voulons montrer ici qu'il est possible de déterminer d'un point de vue strictement linguistique le sens le plus commun de cette expression avant même que d'avancer des arguments juridiques. En effet, une analyse de corpus des résolutions du Conseil de sécurité peut révéler quelle est l'acception "*générale et habituelle*", pour reprendre la définition de sens ordinaire en droit, que prend le déterminant zéro pluriel anglais. Pour cela, il faut remarquer que les deux sens générique et catégoriel de ce déterminant zéro anglais ont deux traductions différentes en français : déterminant défini et indéfini. En comptabilisant ses traductions en français et en révélant la plus commune dans le corpus des résolutions du Conseil de sécurité, on peut alors dégager le sens majoritaire. Les juristes pourront alors ensuite juger si ce sens majoritaire d'un point de vue statistique correspond effectivement au sens ordinaire d'un point de vue juridique.

## Étiquetage morphosyntaxique du déterminant zéro pluriel anglais

- 34 Nous avons inséré dans le corpus anglais une balise de déterminant zéro pour pouvoir en étudier les traductions dans la version française du corpus. La balise de déterminant zéro a été insérée juste avant les noms pluriels anglais du corpus quand ceux-ci étaient immédiatement précédés d'une préposition, d'une conjonction, d'un verbe à l'infinitif ou d'une particule.
- 35 Par ailleurs, si ce nom pluriel était précédé d'un adjectif ou d'un acronyme, alors la balise de déterminant zéro est insérée avant celui-ci. Les participes passés précédant les noms pluriels ont été considérés comme des adjectifs lorsqu'ils étaient eux-mêmes précédés par une préposition, conjonction, un infinitif ou une particule. En revanche les participes présents n'ont pas été pris en compte étant donné qu'il est impossible de savoir par la seule syntaxe si l'on a affaire à un gérondif de verbe transitif ou d'un participe présent utilisé comme adjectif, le déterminant zéro se trouvant avant ou après selon les cas (par exemple "*assisting*  $\emptyset$  *terrorists*" vs. " $\emptyset$  *fighting personnel*"), le but restant de minimiser les faux positifs dans notre échantillon. Enfin nous avons aussi dénoté les cas où deux formes adjectivales précèdent le nom pluriel avec les mêmes critères que pour une seule, par exemple dans " $\emptyset$  *earlier relevant resolutions*" ou " $\emptyset$  *essential humanitarian needs*".
- 36 Après l'insertion de ces balises, nous avons obtenu 39 592 déterminants zéros pluriels pour l'ensemble de notre corpus anglais, soit devant presque 25% du total des noms pluriels du corpus anglais, soit 163 798. Ce chiffre de 25% confirme l'usage très courant du déterminant zéro pluriel en anglais. Ces déterminants zéro sont répartis sur 1947 résolutions, comme illustré **Figure 2**, soit plus de 85% du total, 312 résolutions n'en contenant pas.

Figure 2. Existence de déterminants pluriel anglais par résolution



- 37 Nous n'avons ensuite gardé que les déterminants zéro pluriel traduits dans la version française par un déterminant se trouvant devant un nom pluriel. En effet, rien n'oblige de traduire un nom pluriel anglais par un nom pluriel en français. Pour ce faire, nous avons d'abord isolé chaque nom pluriel anglais associé aux balises de déterminants

zéro. Pour ne conserver que ceux étant traduits par un nom pluriel français, nous avons cherché si dans le même segment du corpus français, il existait un nom pluriel français. Dans le cas contraire, l'occurrence de ce déterminant zéro anglais a été retiré puisqu'aucun nom pluriel français, et donc aucun déterminant pluriel français, ne pouvait lui être associé. Cette absence est due à la formulation différente entre les deux langues, par exemple dans la résolution 1343 (2001) :

Decides to conduct  $\emptyset$  reviews  
 Décide d'examiner

- 38 *In fine*<sup>13</sup>, nous avons obtenu 640 paires de traduction de noms pluriels anglais-français, apparaissant dans 16 482 expressions, représentant donc 40% de l'ensemble des balises de déterminants zéro pluriel du corpus anglais. Nous pensons avoir obtenu ainsi un échantillon suffisamment large mais assez restrictif pour être représentatif et pour minimiser les faux positifs.

## Comptabilisation des différents sens du déterminant zéro pluriel anglais

- 39 Avec cet échantillon, nous avons alors simplement comptabilisé, grâce à l'étiquetage morphosyntaxique de la version française, le type de déterminant en français correspondant au déterminant zéro pluriel anglais. Cet appareillage donne alors la traduction du déterminant zéro anglais pluriel pour toutes les expressions ainsi sélectionnées. Les déterminants utilisés en traduction dans la version française sont les suivants :

1. un déterminant indéfini explicite ("des"),
2. un déterminant indéfini implicite (la préposition "de" suivi du nom pluriel, le déterminant indéfini "des" étant alors sous-entendu,
3. un déterminant défini explicite ("les"),
4. un déterminant défini implicite ("des" et "aux" comme contraction des prépositions "de" et "à" et du déterminant défini "les"),
5. un déterminant possessif ("ses", "leurs")
6. un déterminant démonstratif ("ces").

- 40 Le tableau 1 donne le détail des traductions, le total n'étant pas 100% dû à l'arrondi. Quelques exemples de chaque catégorie tirés du corpus sont donnés à la suite du tableau.

Tableau 1. Traductions françaises du déterminant zéro anglais pluriel

Description	Occurrences	Proportion
Déterminant indéfini explicite	1 942	11,8%
Déterminant indéfini implicite	2 828	17,1%
<b>Sous-total 1 déterminants indéfinis</b>	<b>4 770</b>	<b>28,9%</b>
Déterminant défini explicite	4 045	24,5%
Déterminant défini implicite	7 221	43,8%

<b>Sous-total 2 déterminants définis</b>	<b>11 266</b>	<b>68,3%</b>
Déterminant possessif	341	2,0%
Déterminant démonstratif	105	0,7%
<b>Sous-total 3 autres déterminants</b>	<b>446</b>	<b>2,7%</b>
<b>Total déterminants zéro traduits</b>	<b>16 482</b>	<b>99,9%</b>

## 41 Déterminant indéfini explicite :

Calls upon the Government of the United Kingdom, as the working of the Constitution of 1961 has broken down, to take  $\emptyset$  immediate measures  
 Prie le Gouvernement du Royaume-Uni, la Constitution de 1961 ayant cessé de fonctionner, de prendre **des** mesures immédiates<sup>14</sup>

## 42 Déterminant indéfini implicite :

Urges the Secretary-General to take the necessary steps in response to the threat posed by the laying of  $\emptyset$  mines  
 Exhorte le Secrétaire général à prendre les mesures nécessaires face à la menace résultant de la pose de  $\emptyset$  mines<sup>15</sup>

## 43 Déterminant défini explicite :

Urges the further development of international co-operation among  $\emptyset$  States  
 Demande instamment que soit encore renforcée la coopération internationale entre **les** États<sup>16</sup>

## 44 Déterminant défini implicite :

Decides that the provisions set forth in  $\emptyset$  paragraphs 5 to 14 below  
 Décide que les dispositions énoncées **aux** paragraphes 5 à 14 ci-après<sup>17</sup>

## 45 Déterminant possessif :

Urges the Governments of France, the Union of Soviet Socialist Republics, the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland and the United States of America to resume  $\emptyset$  discussions as soon as possible  
 Prie instamment les Gouvernements des États-Unis d'Amérique, de la France, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques de reprendre aussi tôt que possible **leurs** discussions<sup>18</sup>

## 46 Déterminant démonstratif

Deeply concerned also by the lack of cooperation in  $\emptyset$  recent months by the Serb local authorities in the areas under the protection of UNPROFOR)  
 Profondément préoccupé également par le manque de coopération dont les autorités locales serbes ont fait preuve **ces** derniers mois dans les zones placées sous la protection de la FORPRONU,<sup>19</sup>

47 Le déterminant zéro pluriel anglais est ainsi traduit deux fois sur trois par un déterminant défini en français et légèrement moins d'une fois sur trois par un déterminant indéfini, les autres traductions étant marginales. Le sens ordinaire du déterminant zéro pluriel anglais dans le corpus des résolutions du Conseil de sécurité est donc bien le sens du déterminant défini français.

48 L'une des bases de l'interprétation juridique d'un texte est le "sens ordinaire" des termes utilisés. C'est justement ce que permet de déterminer l'analyse quantitative sur

le corpus des résolutions du Conseil de sécurité que nous venons de faire. Il s'ensuit donc que le sens ordinaire de la version anglaise :

(i) Withdrawal of Israel armed forces from territories occupied in the recent conflict;

49 est correctement rendu en français par :

i) Retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés lors du récent conflit

50 comme écrit dans la version française de la résolution 242 (1967). Il ne s'agit donc pas d'une erreur de traduction, et le sens *unique* de la version française correspond bien au sens *ordinaire* de la version anglaise, à savoir en explicitant ce sens en anglais et en français :

**The** withdrawal of **all** Israel armed forces from **all** territories occupied in the recent conflict

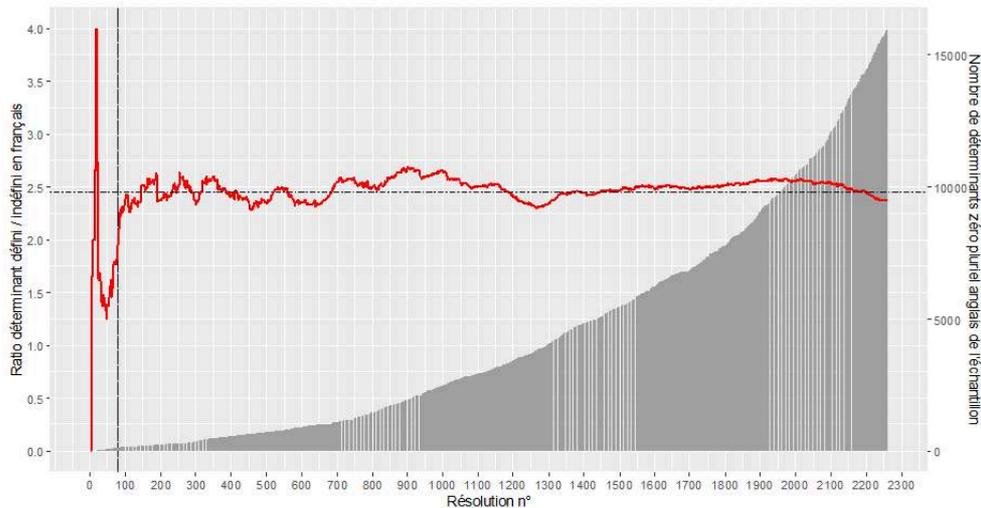
**Le** retrait **de toutes les** forces armées israéliennes **de tous les** territoires occupés lors du récent conflit.

## Étude diachronique

51 Ces fréquences de traductions sont produites à partir de l'ensemble du corpus, et il est intéressant de voir s'il existe une variation diachronique des traductions françaises du déterminant zéro pluriel anglais au cours des soixante-dix années de production du Conseil de sécurité. En effet, le corpus des résolutions n'est pas uniforme dans le temps et les résolutions se sont considérablement allongées, notamment depuis le milieu des années 2000. En outre, le nombre annuel de résolutions a lui aussi augmenté après la fin de l'URSS en 1991.

52 L'impact de ces deux variations (nombre et longueur des résolutions) sur l'échantillon nous permettant de tirer nos conclusions quant à un ratio des différentes traductions du déterminant pluriel anglais devait être vérifié. Nous avons donc mesuré ce ratio de façon continue au fur et à mesure de la constitution de l'échantillon. La **Figure 3** montre ce ratio de traduction déterminant défini sur déterminant indéfini. Celui-ci se stabilise autour de 2,45 déterminants défini pour un déterminant indéfini en français dès que l'échantillon dépasse les 110 déterminants zéro pluriel anglais, soit à la résolution 80 (1950), notée par une ligne verticale. À partir de là le ratio reste stable tout au long de l'ajout des déterminants zéro dans l'échantillon jusqu'à sa taille finale, et ce malgré une croissance qui s'accélère du fait de l'allongement et la multiplication des résolutions. Une telle stabilité diachronique indique qu'un tel ratio n'est pas influencé par le temps, et semble donc bien une caractéristique linguistique. La variation erratique observée jusqu'à la résolution 80 (1950) n'est donc due qu'à la trop petite taille de l'échantillon jusqu'alors.

Figure 3. Ratio des traductions déterminant défini / indéfini en français des déterminants zéro pluriel anglais et croissance de l'échantillon



- 53 On peut voir qu'au moment du vote de la résolution 242 (1967), le ratio de traduction du déterminant zéro pluriel anglais est de 2,5. Le sens générique du déterminant zéro pluriel anglais (*null article*) étant ainsi deux fois et demi plus courant que le sens catégoriel (*zero article*) à toutes les époques pour ce qui concerne ce corpus. Le sens ordinaire, ou pour mieux dire, majoritaire, du déterminant zéro pluriel anglais est bien celui du déterminant défini français. Le sens ordinaire en anglais de la résolution 242 (1967) est donc correctement rendu dans sa version française. Le fait de savoir si ce sens ordinaire a un quelconque effet juridique reste un débat de juristes.

## Conclusion

- 54 En prenant l'exemple du problème d'interprétation de la résolution 242 (1967), nous avons pu montrer que l'analyse de corpus et la production de statistiques descriptives quantitatives permettent de déterminer de façon plus rigoureuse le sens ordinaire d'un terme dans un corpus multilingue de droit international. Ce sens ordinaire est à la base de l'interprétation en droit, et c'est donc un concept important dans ce domaine : l'outil des sciences du langage permet ici de produire un résultat *interdisciplinaire* puisque par ailleurs il a permis de produire un résultat concernant la modélisation de la langue, à savoir la distribution des deux sens du déterminant zéro anglais pluriel, *null article* et *zero article*.
- 55 Cette distribution proposée a une fondation solide parce qu'elle repose sur des textes authentiques de droit. Dans le domaine juridique, l'interprétation de sens divergente donne souvent lieu soit à un contentieux, soit à un débat doctrinal. Mais contrairement à la poésie ou à la littérature, le droit, surtout pour les interprètes authentiques, c'est-à-dire ceux dotés d'une autorité, ne peut se satisfaire d'interprétations contradictoires *ad infinitum* : *in fine*, il faut trancher. Pour l'exemple de notre corpus, la résolution 242 (1967) est la seule, à notre connaissance, où le sens du déterminant zéro anglais pluriel faisait débat. On peut donc considérer que dans toutes les autres résolutions, le sens des 16 481 autres occurrences de ce déterminant que nous avons isolées pour calculer les proportions entre ses différents sens ne font pas débat. La nécessité en droit d'une identité de sens entre les versions en différentes langues permet ainsi d'utiliser les

corpus parallèles multilingues de droit pour étudier les correspondances entre langues et d'en dégager des caractéristiques linguistiques.

---

## BIBLIOGRAPHY

- Benetti L. (2008). *L'article zéro en français contemporain : Aspects syntaxiques et sémantiques*. Berne : Lang.
- Berezowski L. (2009). *The Myth Of The Zero Article*. Londres : Continuum.
- Chesterman A. (1991). *On Definiteness*. Cambridge University Press.
- Conseil de Sécurité (1967). *Procès verbal de la séance n° 1382, S/PV.1382*.
- Goldberg A.J. (1988). « What Resolution 242 Really Said », *American Foreign Policy Interests* 11, republié dans (2011) *American Foreign Policy Interests* 33 : 41-46. doi: 10.1080/10803920.2011.550240
- Lapidoth R. (2011), « The Misleading Interpretation of UN Security Council Resolution 242 (1967) », *Jewish Political Studies Review* 23, 3/4 : 7-17.
- Marchello-Nizia C. (2000). *Le français en diachronie : Douze siècles d'évolution*. Paris : Ophrys.
- Moreau G. (2019). *Le langage du Conseil de Sécurité de l'ONU : analyse de discours des résolutions en français et en anglais depuis 1946*. Paris : Université Paris Sorbonne-Nouvelle.
- Quirk R., Greenbaum S., Leech G., Svartik J. (1985). *A comprehensive grammar of the English language*. Harlow : Longman.
- Riegel M., Pellat J.C., Rioul R. (1994). *Grammaire méthodique du français*. Paris : PUF.
- Rostow E. V. (1975). « The Illegality of the Arab Attack on Israel of October 6, 1973 », *The American Journal of International Law* 69, 2 : 272-289.
- Wilmet M. (2003). *Grammaire critique du français*. 3<sup>e</sup> édition. Bruxelles : Duculot.

## NOTES

1. Cf. Conseil de sécurité (1967) : avant le vote, pour la Syrie (para 11), pour l'Ethiopie (para 33), pour l'Inde (para 52), pour le Royaume-Uni (para 61). Après le vote, pour le Nigéria (para 76), pour Israël (para 88), pour les États-Unis (para 102 et 186), pour la France (para 111), pour l'URSS (para 119), pour le Brésil (para 127), pour le Canada (para 133), pour la Bulgarie (para 137-141), pour la République Arabe Unie (l'Egypte) (para 148), pour la Jordanie (para 153), pour l'Argentine (para 162), pour le Japon (para 173), pour le Danemark (para 178), pour la Chine (para 183), pour le Mali (para 189), et pour la Syrie (para 198).
2. Goldberg (1988)
3. L'existence du *zero article* en anglais reste questionnée par Berezowski (2009) qui préfère une explication diachronique basée sur l'apparition des articles dans les langues indo-européennes pour montrer que l'article zéro en anglais – et dans les autres langues européennes – est en fait le résultat de la grammaticalisation incomplète des articles.

4. Chesterman (1991), p. 182.
  5. Quirk et al. (1985), §5.26 p. 265.
  6. Quoique rare, "some withdrawal" est attesté par l'usage, par exemple : "(...) with the further lessening in the trade-off that this would imply, **some withdrawal** of monetary stimulus is likely to be appropriate over the coming months in order to return inflation sustainably to target." (Nous soulignons) in Monetary Policy Summary and minutes - September 2017. <https://www.bankofengland.co.uk/monetary-policy-summary-and-minutes/2017/september-2017>
  7. Benetti (2008) p. 53.
  8. Riegel et al.(1994) §2.7, pp. 308-315.
  9. *Ibid.* p. 314.
  10. Wilmet (2003) p. 126.
  11. "The French version, which allegedly supports the request for full withdrawal, can perhaps *prima facie* be considered ambiguous, since the word "des" can be either the plural of "de" (article indéfini) [sic] or a contraction of "de les" (article défini)." Lapidoth (2011).
  12. Marchello-Nizia (2000), p. 76.
  13. Pour le détail de l'étiquetage morphosyntaxique, de la segmentation du corpus permettant cette équivalence ainsi que les différents filtrages, cf. Moreau (2019).
  14. Résolution 217 (1965), paragraphe 7.
  15. Résolution 1096 (1997), paragraphe 15.
  16. Résolution 579 (1985), paragraphe 5.
  17. Résolution 841 (1993), paragraphe 3.
  18. Résolution 135 (1960), paragraphe 4.
  19. Résolution 802 (1993), 5<sup>e</sup> considérant.
- 

## ABSTRACTS

The ambiguity of UN Security Council resolution 242 (1967) is a classic problem of interpretation in International Law. It rests on the ambiguity of the meaning of the plural zero determiner in English, with its generic meaning on one hand, which includes all items referred, and its categorical meaning on the other, which says nothing about the quantity of the items referred. This plural zero determiner in English is translated by two different plural determiners in French: definite for its generic meaning, indefinite for its categorical meaning. By establishing the frequency of its French translations in the corpus of the UN Security Council resolutions, we can show the proportions of these two meanings and thus determine the most common meaning of the English plural zero determiner in the corpus. This majority meaning allows to establish more rigorously the ordinary meaning of the ambiguous English expression in resolution 242 (1967).

L'ambiguïté du sens de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité est un problème classique de l'interprétation en droit international. Celle-ci repose sur l'ambiguïté de la signification du déterminant zéro pluriel anglais, le sens générique d'une part, qui emporte tous les éléments du groupe, et le sens catégoriel d'autre part, qui lui ne dit rien sur la quantité considérée. Ce déterminant zéro pluriel anglais se traduit en français par différents déterminants pluriels : défini pour le sens générique, indéfini pour le sens catégoriel. En relevant les fréquences de traductions en français du déterminant zéro pluriel anglais dans le corpus des résolutions du

Conseil de sécurité, on peut établir les proportions de ces deux sens et établir le sens majoritaire du déterminant zéro pluriel anglais dans le corpus. Ce sens majoritaire permet ainsi d'établir de façon plus rigoureuse le sens ordinaire de l'expression anglaise problématique de la résolution 242 (1967).

## INDEX

**Mots-clés:** Droit international, déterminants, sémantique

**Keywords:** International law, determiners, semantics

## AUTHOR

**GAETAN MOREAU**

Université de Chiba, Japon